

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-469/SG fixant les modèles des déclarations exigées des soumissionnaires aux marchés publics des administrations territoriales.

n° 69-469/SG

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
20 mars 1969

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1969

Date du numéro  
25 mars 1969

### TEXTE INTÉGRAL

Le déclarations prévues par l'article 5 (2°) du Code des marchés publics sont établies conformément aux modèles annexés au présent arrêté. le présent arrêté prend effet à compter du 1° avril 1969.